REPUBLIQUE FRANÇAISE

C.C. PEVELE CAREMBAULT

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Principal

Numéro SIRET: 20004196000101

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE TEMPLEUVE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET: ZAC LE NOLLART

ANNEE 2016

C.C. PEVELE CAREMBAULT - 59 - ZAC LE NOLLART	BP	2016
I - VOTE DU BUDGET	I	1
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	100 000,00	5 000,00	5 000,00
6015 6045	Terrains à aménager Achats d'études, prestations de services (terrains à aménaç	70 000,00 30 000,00	0,00 5 000,00	0,00 5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
TC	DTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	100 000,00	5 000,00	5 000,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	100 000,00	5 000,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	_	304 828,82	304 828,82
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		304 828,82	304 828,82
TOT	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		304 828,82	304 828,82
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		304 828,82	304 828,82
TOTAL I	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	100 000,00	309 828,82	309 828,82

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	309 828,82

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compteş appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-3-A1

C.C. PEVELE CAREMBAULT - 59 - ZAC LE NOLLART	BP	2016
I - VOTE DU BUDGET	I	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2	

Chap/	Libellé (1)	Pour mémoire	Proposition	Vote de l'assemblée
art (1)		budget précédent (2)	nouvelle (3)	délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES 0+74+75+013)	· ·	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	317 956,98	309 828,82	309 828,82
7133	Variation des en-cours de production de biens	317 956,98	309 828,82	309 828,82
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	317 956,98	309 828,82	309 828,82
TOTAL	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	317 956,98	309 828,82	309 828,82

	199
RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	309 828,82

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Dotail an onion noo lotte an oompto lote		
Montant des ICNE de l'exercice	0,00	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = Dl 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

C.C. PEVELE CAREMBAULT - 59 - ZAC LE NOLLART	BP	2016
I - VOTE DU BUDGET		7
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	317 956,98	309 828,82	309 828,82
	Charges transférées (9)	317 956,98	309 828,82	309 828,82
3355	Travaux	317 956,98	309 828,82	309 828,82
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	317 956,98	309 828,82	309 828,82
TOTAL	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	317 956,98	309 828,82	309 828,82

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	304 828,82
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	614 657,64

 ⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. Modalités de vote, I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir était III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

C.C. PEVELE CAREMBAULT - 59 - ZAC LE NOLLART	BP	2016
I - VOTE DU BUDGET	I	7
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2	7

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	317 956,98	309 828,82	309 828,82
168751	GFP de rattachement	317 956,98	309 828,82	309 828,82
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		317 956,98	309 828,82	309 828,82
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		317 956,98	309 828,82	309 828,82
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		304 828,82	304 828,82
3555	Terrains aménagés		304 828,82	304 828,82
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		304 828,82	304 828,82
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			304 828,82	304 828,82
TOTAL	. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	317 956,98	614 657,64	614 657,64

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
·	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	614 657,64

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

8-1-3-82